

Règlement Intérieur & Conditions Générales ADN COACHING et ADN2F

1/ Suite à son inscription sur le site www.circuitraining.fr ou à la signature de la fiche « contact & inscription », l'adhérent(e) décharge ADN COACHING et l'association ADN2F, ses responsables, le(s) coach(s) et ses membres de toutes réclamations, actions juridiques, frais, dépenses et requêtes respectivement à des blessures ou dommages occasionnés à sa personne ou à sa propriété causés de quelque manière que ce soit, découlant ou en raison du fait que l'utilisateur pratique cette activité sportive, et ce nonobstant le fait que cela ait pu être causé, être lié à ou occasionné par négligence, un manquement à ses responsabilités à titre d'occupant des lieux, ou autrement.

2/ L'adhérent(e) consent à assumer tous les risques connus et inconnus, et toutes les conséquences afférentes ou liées au fait qu'il pratique les activités présentes au sein d'ADN COACHING et de l'association ADN2F.

3/ Tous les adhérents s'engagent à respecter et à se soumettre à ce règlement et ces conditions par le seul fait de leur inscription en signant la fiche « contact & inscription » ou en s'inscrivant sur le site internet www.circuitraining.fr.

4/ La durée et les options d'abonnements sont affichées dans la salle et sur le site. Elles sont indiquées et expliquées à l'adhérent(e) lors du 1^{er} contact et sont acceptées au moment de l'inscription. Les abonnements sont payables en espèce, par chèque ou par virement. Tous les détails concernant les abonnements et les plannings pourront être révisés à n'importe quel moment.

5/ Les prix indiqués correspondent aux tarifs pratiqués au moment de l'acceptation du contrat d'abonnement par l'abonné. Les tarifs pourront donc être révisés à n'importe quel moment.

6/ Les abonnements sont individuels et des documents officiels pourront être demandés en fonction du type d'abonnement souscrit (voir fiche tarif détaillé).

7/ Pour des raisons de sécurité et pour respecter l'intégrité physique de chacun, le nombre de séance que l'adhérent(e) peut pratiquer est limité à une par jour. Le coach pourra vous interdire l'accès à une séance s'il juge qu'il n'y a pas eu assez de récupération entre les séances, les semaines ou les mois. Ex : L'accès pourra être refusé à l'adhérent(e) s'il souhaite enchaîner plus de deux séances d'affilées sans jour de récupération entre. L'adhérent(e) reconnaît avoir été informé des risques et s'engage à respecter ces conseils.

8/ ADN COACHING et l'association ADN2F se réservent le droit à 5 semaines de fermeture par année calendaire et de proposer moins de séances à certaines périodes de l'année (notamment à Noël et en été) et les jours fériés.

9/ ADN COACHING et l'association ADN2F se réservent le droit d'annuler ou de modifier la date, l'heure et le lieu des séances à tout moment.

10/ L'adhérent(e) certifie que :

- a) Il est en bonne condition physique et qu'il ne souffre d'aucune blessure, maladie ou handicap, qu'il n'a jamais eu de problèmes cardiaques ou respiratoires décelés à ce jour.
- b) Aucun médecin, infirmier, entraîneur, ne lui a déconseillé la pratique des activités présentes au sein d'ADN COACHING et de l'association ADN2F.
- c) Qu'il a consulté un médecin il y a moins d'un mois (à compter de la date d'inscription), et celui-ci lui a délivré un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités proposées par d'ADN COACHING et de l'association ADN2F. Il s'engage à le remettre à un des coachs dans le mois qui suit son inscription et qu'aucune réclamation, requête ou procédure ne pourra être valable et engagée en cas d'accidents. Son abonnement pourra être suspendu ou annulé tant que le certificat médical n'aura pas été transmis.
- d) Qu'il connaît bien la nature et les risques des activités pouvant être exercées au sein d'ADN COACHING et de l'association ADN2F. Il reconnaît avoir été informé des risques encourus et en être bien conscient.
- e) En outre, le(s) parent(s) ou le(s) tuteur(s) légal(aux) des adhérents mineurs s'engage(nt) à leur communiquer les avertissements et les conditions mentionnées ci-dessus, ainsi que leurs conséquences, et consent(ent) à la participation des dits mineur(s).
- f) L'adhérent(e) s'engage à prendre une assurance responsabilité civile.

11/ L'association ADN2F a souscrit une assurance en responsabilité Civile à l'égard des tiers et des adhérents, ce qui implique que les dommages subis par ces derniers soient générés par une faute des coachs ou de membres composant l'association.

12/ Interdiction formelle de fumer dans l'ensemble des locaux ainsi que pendant les séances.

13/ Pour des raisons de sécurité, les enfants seront accueillis mais sous la responsabilité des parents et à condition que ces derniers ne circulent pas dans l'espace fonctionnel, n'interfèrent pas au bon déroulement des séances et qu'ils ne jouent pas avec le matériel.

14/ Chaque adhérent(e) s'engage en cas d'accident dont il serait témoin à alerter immédiatement les secours. Une fiche avec les numéros à contacter ainsi que le défibrillateur le plus proche est affichée à l'entrée de la salle.

15/ Afin de préserver le bien d'autrui, chacun se doit de se vêtir convenablement. L'adhérent(e) devra avoir une tenue adaptée et propre lors des séances ainsi qu'une bouteille d'eau pendant les séances.

16/ Les téléphones portables et les chewing-gums sont interdits pendant les séances. Si vous attendez un appel important vous devrez en informer le coach avant la séance.

17/ Chaque adhérent(e) devra ranger le matériel qu'il utilise et laisser propre les locaux et les espaces où sont réalisés les séances.

18/ En cas de vol pendant les séances, ADN COACHING et l'association ADN2F, ses responsables et se(s) coach(s) ne pourront en aucun cas être tenu pour responsable. L'adhérent(e) devra prendre ses précautions. Si une personne est surprise entrain de voler, son abonnement sera annulé avec effet immédiat et sans être remboursé.

19/ Si le parking est plein, un parking est disponible en face de la salle (à 20m). Les places devant la salle sont réservées à la clientèle de « Circuit training ». En cas d'accident sur le parking ou en venant à une séance, ADN COACHING et ADN2F ne pourront en aucun cas être tenu pour responsable.

20/ En acceptant le règlement et les conditions, l'adhérent(e) accepte aussi à titre gracieux, être pris en photo lors des événements sportifs en lien avec l'association ADN2F. Il accepte aussi la publication de ces photographies ou vidéos, dans la presse ou sur le WEB à but non-commercial.

21/ Les séances sont organisées de la façon suivante : Echauffement (Mobilité, Prehab, Activation etc...), Corps de séance, Finisher/Challenge, Retour au calme. Les séances durent 1h00 en général mais cela peut varier selon le type d'activité. ADN COACHING et l'association ADN2F se réserve le droit de modifier l'organisation ainsi que la durée des séances.

22/ Si un adhérent ne souhaite pas ou ne fait pas l'échauffement le coach pourra décider de ne pas le laisser participer à la séance.

PAIEMENT, REMBOURSEMENT, SUSPENSION, ANNULATION etc... :

23/ Lors de sa première séance l'adhérent(e) règle son abonnement et s'engage à fournir un certificat médical dans les plus brefs délais sous peine de suspension ou de résiliation de son abonnement. Aucun crédit ne sera accepté et si un chèque (ou autre) étalonné n'était pas approvisionné, l'abonnement sera suspendu ou annulé avec des pénalités (voir point n°28) et effet immédiat.

24/ ADN COACHING et l'association ADN2F se réserve le droit d'annuler l'abonnement d'un adhérent avec effet immédiat et sans être remboursé, pour tout problème pouvant compromettre la sécurité des personnes présentes, la bonne organisation des séances, pour tout manquement au règlement ou pour tout acte ne s'inscrivant pas dans les principes et les valeurs d'ADN COACHING et de l'association ADN2F.

25/ Pour les Cross Training si 2h00 avant une séance il y a moins de 3 adhérent(e)s inscrit(e)s, la séance pourra être annulée. Pour les séances du samedi matin si le vendredi soir à 18h il y a moins de 3 adhérent(e)s inscrit(e)s la séance pourra être annulée.

26/ Pour tous les abonnements, si un adhérent annule (sans motif ni document officiel valable voir article n°27) moins de 24h à l'avance son inscription à une séance, la séance sera due. Pour les adhérent(e)s ayant un abonnement annuel, une pénalité d'une à plusieurs semaines sans possibilité d'inscription pourra être infligée. Si plusieurs séances sont annulées de façon fréquentes, nous nous réservons le droit de bloquer ou d'annuler tout type d'abonnement avec des pénalités (voir point n°28) et effet immédiat. Pour les abonnements coaching, même si l'adhérent(e) annule une séance 24h à l'avance mais qu'aucun coach n'est disponible sur un autre créneau compatible dans la semaine, la séance sera due sans motif valable (voir article n°27).

27/ Seules les raisons médicales avec un certificat médical à l'appui sont valables. Les retards liés au travail, les problèmes de vie privée, de voitures ou autre, ne seront pas reconnus comme raisons valables.

28/ L'adhérent(e) pourra suspendre son abonnement ou se faire rembourser au prorata des séances restantes (pour les cartes) ou des mois restants (pour les abonnements annuels) pour les motifs suivants : Maladie chronique, accident grave, grossesse, autres raisons médicales liées à une incapacité de pratiquer le sport sur une durée supérieure à un mois, mutation professionnelle définitive, déménagement à plus de 100km. La demande de remboursement devra être accompagnée d'un justificatif officiel sous 48h. Pour les abonnements annuels, si un mois est entamé, il ne sera pas remboursé et il sera dû. A noter que pour n'importe quel abonnement, une pénalité de 20% du montant à rembourser pourra être retenue pour palier à certain frais de gestion, de fonctionnement et d'organisation.

29/ Pour tous les abonnements, aucun remboursement ne pourra être demandé du moment où deux séances par semaine sont proposées avec deux horaires et des jours différents.

30/ Pour quelconque manquement à un des points contenus dans tous les documents en lien avec ADN COACHING et de l'association ADN2F, l'adhérent(e) pourra voir son abonnement suspendu ou annulé avec des frais de pénalité (voir point n28°) ou sans être remboursé en fonction de la gravité des faits.

31/ Les abonnements ont une date de validité et des détails que l'adhérent(e) accepte en y souscrivant. Pour plus de détails sur la validité des séances ou autre, voir la grille tarifaire affichée à la salle ou sur le site.

32/ Les offres (parrainages ou autres) sont non cumulables et individuelles. La date et les infos mentionnées sur l'offre font foi concernant sa validité. Idem pour les offres promotionnelles sur les réseaux, le site ou autres supports utilisés. ADN COACHING et de l'association ADN2F se réserve le droit de modifier les conditions des offres à tout moment.

En signant la fiche « contact et inscription » vous êtes considéré(e) comme adhérent(e) durant toute la durée de l'abonnement que vous aurez souscrit.

En acceptant ce règlement et ces conditions, vous attestez en avoir été informé et vous acceptez tous les détails mentionnés ci-dessus ainsi que ceux contenus dans la fiche tarifaire et le planning.

A noter qu'ADN COACHING et de l'association ADN2F se réserve le droit de modifier ces documents à tout moment.